



Maison d'accueil Occasionnel  
des parents au cours de la  
Maladie de l'Enfant



Association Loi de 1901  
[mome.association@gmail.com](mailto:mome.association@gmail.com)



Esquisse de la future Maison des parents.



SIÈGE SOCIAL  
CHR D'ORLÉANS  
14, avenue de l'hôpital  
CS 86709 - 45067 ORLÉANS cedex 2  
Tél. : 07 84 14 44 70



# Pourquoi une maison des parents ?

La mise en service du nouvel hôpital d'Orléans a eu lieu en 2015.

L'établissement abrite un pôle « femme-enfant » comportant une des plus importantes maternités de France, qui devrait atteindre pour 2015 près de 5000 naissances, des services de médecine et de chirurgie pédiatriques ainsi qu'un service de néonatalogie doté d'une réanimation néo-natale (au total 9200 séjours en 2014).

L'association **MÔME** a été créée en 2013 pour bâtir et gérer une « maison des parents » implantée sur le site hospitalier à proximité immédiate du bâtiment « Femme-Enfant ».

Le coût du projet est estimé à 1,5 millions d'euros.

L'hospitalisation d'un enfant entraîne une rupture dans la vie familiale.

La présence des parents s'avère indispensable pour l'équilibre psychologique de l'enfant.

Faciliter l'hébergement des parents à proximité immédiate du service d'hospitalisation favorise cet accompagnement.

L'association **MÔME** a pour objectif, en partenariat avec le CHR :

→ De récolter des fonds en vue de la construction des locaux dont le CHR d'Orléans assurera à la fois la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage.

La construction comprendra des locaux d'accueil et de vie (salon, salle à manger, cuisine), ainsi qu'une partie « hébergement » d'une capacité de 12 chambres.

→ D'assurer, dans un second temps, la gestion de ces locaux et de leur utilisation dans le cadre d'une convention avec le CHR.

Le Conseil d'Administration de l'association **MÔME**, comporte des membres à titre individuel et des membres représentant des structures telles que le CHR d'Orléans, la Ligue contre le Cancer, l'Ecole à l'hôpital...etc. Son Président est un ancien Directeur général du CHR d'Orléans.

Des fonds ont d'ores et déjà été attribués en particulier par l'Etat (Agence Régionale de Santé du Centre) dont une première subvention d'un montant de 150000€ qui sera sans doute renouvelée cette année.

Pour mener à bien son projet, **MÔME** recherche des mécènes tant auprès du secteur public que des entreprises privées et des particuliers. Si vous souhaitez apporter votre pierre à cet édifice, merci de nous faire parvenir votre don. Une déduction d'impôts portant sur 66% de ce don vous sera attribuée lors de votre déclaration fiscale.

Vous avez également la possibilité d'adhérer à l'association et de proposer vos services pour assurer bénévolement le fonctionnement de la future maison des parents.



## Appel à don

Pour faire partie des donateurs et participer à la construction de la maison des parents, Je donne à l'association **MÔME** la somme de :

- 30€
- 60€
- 120€
- Autre montant : .....

par chèque au nom de l'association **MÔME**  
siège social : CHR d'Orléans  
14, avenue de l'hôpital  
CS 86709  
45067 – ORLEANS CEDEX 2

par virement à son compte ouvert à la Caisse d'Epargne Loire-Centre sous le n° 14505 00001 08001200503 74  
Pour recevoir votre attestation fiscale, merci de compléter les renseignements suivants :

NOM  
Prénom  
Adresse

E-mail

